



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



RALLYE MODERNE



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Mercredi 28 mai 2025	MINUIT	Parution du Règlement & Ouverture des engagements	
Lundi 14 juillet 2025	MINUIT	Clôture des engagements	
Vendredi 18 juillet 2025	18H00	Publication de la liste des engagés & horaires convocations Vérifications administratives complémentaires sur le site : www.rallyemontagnenoire.com	Palais des Congrès MAZAMET

Vendredi 18, Samedi 19 & Dimanche 20 juillet 2025 De 8H00-12H00/ 14H00-18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire & Vérifications administratives préliminaires RECONNAISSANCES SESSION 1	Palais des Congrès MAZAMET
--	--	---------------------------------------

Mercredi 23, jeudi 24 juillet & Vendredi 25 juillet 2025 De 8H00-12H00 /14H00-18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire & Vérifications administratives préliminaires RECONNAISSANCE SESSION 2	Palais des Congrès MAZAMET
---	---	---------------------------------------

**ATTENTION ES « PAS DU SANT » INTERDITE LES 19 & 20 juillet & ES LA LOUBATIERE / LA TOURETTE le 20 juillet –
CAUSE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE –**

Merci de prendre connaissance du tableau détaillé 6.2P.

Vendredi 25 juillet 2025	9H00-15H00	Séance d'essais sur réservation - Vérifications techniques avant essais Distribution tracker (préparer caution 300€)	
Vendredi 25 juillet 2025	8H00	Vérifications administratives complémentaires Et Techniques Distribution tracker (préparer caution 300€) Ouverture du parc d'Assistance / Parc Fermé	Salle des Fêtes d'Arcachon Bout du Pont de l'Arn
	15H00	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs / 2 ^{ème} Salle 1 ^{er} étage	Jardin des Promenades Avenue Charles Sabatié MAZAMET
	16H00	Conférence de presse – Auditorium	Palais des Congrès MAZAMET
	17H00	Briefing Officiel / 1 ^{ère} Salle RDC	Palais des Congrès MAZAMET
	17H30	Publication de l'ordre & Heure de départ des voitures admises (également sur Sportity)	Palais des Congrès MAZAMET
	19H30	Départ 1 ^{er} concurrent VHC du Parc Fermé	Jardin des Promenades

	21H36	Arrivée 1 ^{er} concurrent VHC au Parc Fermé	MAZAMET Jardin des Promenades MAZAMET
Samedi 26 juillet 2025	6H00	Publication des résultats partiels provisoires 1 ^{ère} étape	INFOS TEMPS Jardin des Promenades MAZAMET
		Ordre & Heure de départ de la 2 ^{ème} étape	
	7H00	Départ du 1 ^{er} concurrent VHC 2 ^{ème} étape	Jardin des Promenades MAZAMET
	18H17	<u>ARRIVEE FINALE DU 1^{er} CONCURRENT VHC</u> Récupération des tracker	Jardin des Promenades MAZAMET
	18H30	Remise des prix	
	19H30	Vérifications finales MAZAMET	GARAGE PEUGEOT MAZAMET

Taux horaire de la main d'œuvre du Garage Peugeot MAZAMET: 60 € TTC

Publication du classement final provisoire du Rallye 30' après l'entrée en parc du dernier concurrent, au Jardin des Promenades de Mazamet **ainsi que sur la plateforme numérique SPORTITY (Mot de passe : RMN2025)**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Monts d'Autan organise du 25 au 26 juillet 2025, en qualité d'organisateur administratif, avec la collaboration de l'Écurie Montagne Noire, organisateur technique le :

46^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE – TARN

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées** le **12 mai 2025** sous le **numéro N 26** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser **numéro 389** en date du **15 mai 2025**.

Comité d'Organisation

Président	Comité Directeur	
Secrétaire	SCHOSMANN Adeline	
Membres	BERFA Jordan	BEL Christian
	BERTHOUMIEU Lionel	CASTAGNÉ Valentin
	FABRE David	GUIRAUD Brigitte
	GUIRAUD Claude	MARIGO Georges
	MARIGO Ludovic	MARTIN Christophe
	REY Jérôme	SAINT-PIERRE Éric
	TERRAL Isabelle	TERRAL Jean-Paul
	VAISSIERE Claude	VINAS Maryse

Secrétariat du Rallye : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations
81200 MAZAMET

Téléphone : 05/63/61/67/66 **Mail** : rallyemontagnenoire@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Palais des Congrès, Rue Jean Assemat 81200 MAZAMET

Organisateur technique

Nom : Écurie Montagne Noire

Adresse : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations 81200 MAZAMET

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Tableau d'affichage officiel

Tableau affichage numérique : www.rallyemontagnenoire.fr

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web www.rallyemontagnenoire.fr. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : **Le mot de passe est : RMN2025**

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur	M. SEGOUIN Jean-Marc	Licence n°3352
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. LEROY Jean-Christophe	Licence n°5492
Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE Max	Licence n°3433
	M. FOURNIER Gérard	Licence n°131394
Directeur de Course	M. BOUTEILLER Patrick	Licence n°128253
Directeurs de Course Adjoint/ VHC /Nouveau départ	M. FAYET Guillaume	Licence n°162390
Directeurs de Course Adj délégués aux ES 1-4-7-10	Mme. BONNET Nicole	Licence n°7422
Directeurs de Course Adj délégués aux ES 2-5-8-11	Mme. BELCHI Carmen	Licence n°8747
Directeurs de Course Adj délégués aux ES 3-6-9	M. VALENTIN Cédric	Licence n°190616
Directeur séance d'essais	M. ESCLOUPE Yves	Licence n°76046
Adjoint à la DC /Délégué ES 1-4-7-10	M. OTTAVI Marie	Licence n°147131
Adjoint à la DC /Délégué ES 2-5-8-11	M. DAM VAN NHINH Damien	Licence n° 114336
Adjoint à la DC /Délégué ES 3-6-9	M. HAMONIC Thierry	Licence n° 31600
Directeur de course délégué véhicule tricolore	M.SIRE Daniel & AZEMAR Patrick	Licence n°37975/17135
Directeur de course délégué Parc fermé/regroupement	M. CABROL Marcel	Licence n°14590
Directeur de course délégué véhicule balai	M. DEVRIESE Jean-Luc	Licence n°37766
Directeur de course délégué aux parcs assistance	M. MAFFRE Dominique	Licence n°14602
Directeur de course délégué voiture autorité	M. MARTY Patrice	Licence n°9699
Commissaire Technique responsable Moderne	M. FOURMENT André	Licence n°6222
Commissaire Technique responsable VHC	M. JOURNAUX Yvon	Licence n°19327
Commissaires Techniques adjoints	M. FARNIERE Alain	Licence n°64948
	M. CERDAN Marcel	Licence n°19463
	M. GIROUARD Antoine	Licence n°341709
	Mme. CHABAUD Claudine	Licence n°156447

Secrétaire commissaires techniques	M. ALGANS Michel Mme. GRAUBY Christine	Licence n°299446 Licence n°163787
Classement	M. PAWLAK Guy Patrick Soft	
Speaker	M. DOUGADOS Vincent & MARIANI Anthony	
Médecin chef	M. EL RAAKAWI Mohamed	Licence n°149435
Chargés des relations avec les concurrents	Mme. BERTRAND-PUECH Myriam M. JONQUIERES Jacques Mme. CARBOU Véronique Mme. VIDAL Magali	Licence n°113568 Licence n°9859 Licence n°119788 Licence n°179595
Juges de faits	MARTY Francis & Suzanne	Licence n°241841/236192
Responsable des classements	SPORTITY	
Chargé des relations presse	M. RULLIERE Clément	Licence n°245679

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement ainsi que tous les commissaires de route officiant sur le Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au directeur de course, dans les plus brefs délais

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 46^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE compte pour :

- Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division
- Coupe de France des Rallyes Coef 4
- Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées Coef 3
- Challenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées
- Challenge féminin RPF

Le Rallye Montagne Noire est inscrit en PEA.

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques seront sur le site

www.rallyemontagnenoire.com

Vérifications administratives préliminaires, Les équipages devront se présenter au Palais des Congrès, Mazamet :

- Samedi 19 juillet ou dimanche 20 juillet 2025
- Mercredi 23 juillet ou jeudi 24 juillet 2025

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les originaux des documents suivants :

- Permis de conduire pilote & copilote en cours de validité
- Licence pilote & copilote de l'année en cours
- Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 46^{ème} Rallye Montagne Noire 2025 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 14 juillet 2025 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. (Moderne + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € + 40€ géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € (x 2)**
- Pour les **participants étrangers** : **500€ + géolocalisation gratuite**
- Équipage féminin : **500€ + 40€ géolocalisation**
- Pour **1 licencié** faisant partie de **l'ASA des Monts d'Autan** le montant de l'engagement sera de **500€ + 40€ géolocalisation**
- Pour **2 licenciés** faisant partie de **l'ASA des Monts d'Autan** le montant de l'engagement sera de **450€ + 40€ géolocalisation**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par mail parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le jeudi 17 juillet 2025
- 50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Passé ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.1.12P. . La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

De la photocopie de la licence 2025 des 2 membres d'équipage.

De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage.

Chèque à l'ordre :
ECURIE MONTAGNE NOIRE
41 Rue Galibert Pons
81200 MAZAMET

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500m environ est acceptée. Avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.2.10P. Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un Rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du Rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Les concurrents du Rallye VHC partiront devant les concurrents du Rallye moderne.

Pour la 1ère étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Les pilotes en situation d'abandon ou de mise hors course pour pointage en retard, seront admis pour la deuxième étape en nouveau départ (sauf avis contraire de leur part).

Pour la 2e étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du Rallye à l'issue de la dernière ES courue de la 1ère étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés "en Nouveau départ après abandon" par le collège des commissaires sportifs quand le cas est prévu.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée pendant la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans le parc d'assistance :

MAZAMET – QUARTIER DE LA GARE du vendredi 25 juillet 8h00 au dimanche 27 juillet 12H00

L'accès au parc d'assistance de Mazamet sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du parebrise.

Les emplacements seront numérotés et pré-attribués.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armé à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : mise en conformité.

Pendant le Rallye :

- 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
- 2ème infraction : disqualification

4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le Rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. **Une caution (par chèque) de 300 € est demandée** par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le Rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites :

www.ffsa.org.

Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le Rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du Rallye.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entraînera les pénalités suivantes :

1^{ère} infraction : L'organisateur ou le directeur de course demandera la mise en conformité immédiate.

2^{ème} infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme à la réglementation standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

6.1P. DESCRIPTION

Le 46^{ème} Rallye Montagne Noire TARN représente un parcours de 389.045 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 133.936 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : LE RIALET 14.297 Kms

ES 2 : LE VINTROU 10.172 Kms

ES 3/6/9 : PAS DU SANT 9.714 Kms

ES 4/7/10 : LA LOUBATIERE 10.311 Kms

ES 5/8/11 : LA TOURETTE 16.464 Kms

L'étape 1 est prise en compte pour le reclassement avant l'étape 2.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum** sur les 6 jours prévus.

ATTENTION, les reconnaissances de l'ES 3/6/9 PAS DU SANT sont INTERDITE le samedi 19 et dimanche 20 juillet 2025 et les ES 4/7/10 LA LOUBATIERE – ES5/8/11 LA TOURETTE le dimanche 20 juillet en raison du passage du Tour de France.

6.2.1P. Les autocollants « reconnaissances » numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable) et sur les vitres arrière latérales.

6.2.5P. DUREE

Planning des reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu sur 6 jours.

Voir planning ci-dessous : jours autorisés :

	ES 1 – LE RIALET	ES 2 – LE VINTROU	ES 3/6/9 – PAS DU SANT	ES 4/7/10 – LA LOUBATIERE	ES 5/8/11 – LA TOURETTE
VENDREDI 18/07/25	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00
SAMEDI 19/07/25	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	INTERDIT	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00
DIMANCHE 20/07/25	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
MERCREDI 23/07/25	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00
JEUDI 24/07/25	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00
VENDREDI 25/07/25	INTERDIT	INTERDIT	8H00 – 12H00 14H00 – 18H00	INTERDIT	INTERDIT

Toutes reconnaissances ou présences d'un concurrent, pilote et/ou copilote, en dehors des 6 jours de reconnaissances autorisés sera considéré comme fraude. A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route. (Respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye)

Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ et d'arrivée)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 25 juillet 2025 (le lieu sera communiqué lors de la prise du roadbook). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **09H00 à 15H00 NON STOP**.

Les frais de participation sont fixés à 80,00€ par voiture et de 50.00€ pour les licenciés de l'ASA. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement. Tout essai privé est INTERDIT sur les communes traversées par le Rallye. Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote pourra être remplacé

par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais. Au plus tard au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les « numéros d'identification ». Nombre maxi de concurrents : 40.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Si 120 partants et +

Classement	GÉNÉRAL	GROUPE		CLASSE	
PARTANTS		De 1 à 10	Plus de 10	De 1 à 6	Plus de 6
1^{er}	1100€	590€	590€	490€	490€
2^{ème}	700€	450€	450€		390€
3^{ème}	500€		350€		290€

TOUS LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES.

Le prix des vainqueurs au scratch seront cumulables avec le groupe.

Cependant le prix du vainqueur de groupe n'est pas cumulable avec la classe.

Si moins de 3 partants dans la classe le prix sera divisé par deux.

Chaque prix sera accompagné d'une récompense.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le vendredi 13 aout 2025 au plus tard sauf, vérifications finales en cours.

Challenge féminin RPF :

L'engagement du Rallye Montagne Noire 2026 sera offert à la gagnante, si plus de 3 partantes.

10.1P. REMISE DES PRIX

Conforme aux règlement standard FFSA..